

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**INFORMATION** Épinal, le 07/05/2020

Fermeture exceptionnelle des services de l'État dans les Vosges

Vendredi 14 mai 2021

- la Préfecture des Vosges à Épinal
- la Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges
- la Sous-Préfecture de Neufchâteau
- la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)
- la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)
- l'Unité Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- l'Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (DRAC)
- l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

seront fermés le vendredi 14 mai 2021.

Les agents des services concernés par les fermetures seront en congés obligatoires pendant cette journée. Pour autant, la permanence de l'État est naturellement maintenue dans chacun de ses services, sous forme d'astreinte. Celle-ci se déroule sous l'autorité du sous-préfet de permanence, toujours en capacité de prendre les décisions et les arrêtés nécessaires notamment à la sécurité des citoyens, en lien constant avec le Préfet.

Pour les démarches administratives, il est possible de consulter le site internet de l'État : www.vosges.gouv.fr depuis lequel certaines formalités peuvent être accomplies de façon dématérialisée ou sur le site www.ants.gouv.fr pour les certificats d'immatriculation et les permis de conduire.

## Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Place Foch 88026 ÉPINAL Cedex





